



SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

- SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED Ouest d'Armor**, légalement convoqués le 1^{er} octobre 2026 se sont réunis en Assemblée Générale, le mercredi 07 octobre 2026 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED Ouest d'Armor.

Nombre de membres titulaires en exercice : 32

Nombre de membres présents : 29

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cécile AURIAC.

Procuration de Monsieur Didier ROGARD, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté à Monsieur Gildas LE BÉVER, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté.

Procuration de Monsieur Hervé DELISLE, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté à Monsieur Michel EVEN, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté.

Procuration de Monsieur Eddy PENVEN, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté à Monsieur Christian JEFFROY, Délégué titulaire de LANNION-TRÉGOR Communauté.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DÉLÉGUÉS DU SMITRED Ouest d'Armor

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. Yvon BOUTIER, M. Vincent CLEC'H, M. Christophe LE BIHAN, Mme Anne LE COTTON, M. Tugdual LE LAY, M. François LE MARREC, M. Yves NABUCET, M. Éric BINARD, Mme Cinthia CAMILO-AUFFRET, Mme Séverine GEFFROY, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Michel LE CALVEZ, M. Pascal MONCOUQT.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : Mme Sylvie CRAVEC, M. Yves LE DAMANY, M. Arnaud LE MORVAN, Mme Cécile AURIAC, Mme Isabelle RICHARD-LE BRAS, M. Arnaud LE FOLL, M. Michel EVEN, M. Gildas LE BÉVER, M. Éric ROBERT, M. Serge HENRY, M. Christian JEFFROY, M. Romuald COCADIN, M. Guy MARÉCHAL, M. Yannick TERRIEN, M. Yves LE ROLLAND.

ILE DE BRÉHAT : Mme Marion RÉGLER.

ASSISTAIENT :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. Gildas CONNAN, M. Jean-Louis LE BIHAN, M. Hervé LE BRIS, M. Vincent LE GAC, M. Claude LE GUYADER, M. Roger THIERRY, M. Jacques THORAVAL.

ABSENTS EXCUSES :

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Éric LE CREURER, M. Eddy PENVEN, M. Hervé DELISLE, M. Didier ROGARD.

OBJET : CESSIONS DE MATERIELS

Le Président rappelle que la compétence concernant l'aliénation des biens de la collectivité dépend du montant de cession de ceux-ci, à savoir : compétence du Président jusqu'à 4 600 € et du Comité Syndical au-delà.

Le Président propose que les biens suivants puissent faire l'objet d'une vente aux enchères notamment après renouvellement des matériels roulants et de traitement :

- Chargeurs,
- Camions,
- Remorques,
- Godets,
- Divers matériels.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à procéder à la mise en vente aux enchères de ces matériels.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés. Pour extrait conforme au registre dûment signé.

Le Président
Éric ROBERT

